



Réf : DL

Direction du Logement (DL)
12 avenue Paul DOUMER - Centre-ville
BP J3
98849 - Nouméa CEDEX

Tél. 20 42 00 – Fax 20 30 10
logement@province-sud.nc

Dépôt des dossiers :
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30
le vendredi de 7h30 à 13h00

AIDE FINANCIÈRE A L'ACCESSION EN PROVINCE SUD (AFAPS)

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR UNE DEMANDE

INFORMATION

- L'Aide financière à l'accession en province Sud s'adresse aux primo-accédants.
- Les demandeurs doivent être nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour prévu pour résider régulièrement en Nouvelle-Calédonie (au moins un des demandeurs doit être de nationalité française).
- Le projet doit concerner la résidence principale et être neuf.

DÉPÔTS DE DOSSIERS : du lundi au jeudi de 7 h 30 à 15 h 30, le vendredi de 7 h 30 à 13 h 00

LISTE DES PIÈCES

ÉTAT CIVIL

	La copie de la pièce d'identité du demandeur et éventuellement du titre de séjour prévu pour résider régulièrement en Nouvelle-Calédonie
	Les justificatifs permettant d'identifier toutes les personnes composant le ménage (livret de famille, extrait de naissance)
	Un justificatif de couverture sociale de l'ensemble des personnes du ménage (carte CAFAT, aide médicale)

IMPOTS

	La déclaration de ressources de l'ensemble des personnes constituant le ménage (dernière déclaration de revenus)
	Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition des personnes majeures vivant habituellement au foyer (recto verso)
	A défaut, pour les ménages ayant perçu moins d'1 million de francs CFP, une attestation de ressources 1

SITUATION PROFESSIONNELLE/RESSOURCES/CHARGES

Si salarié	Justification des ressources des 3 derniers mois ainsi que celui de décembre de l'année précédente (fiches de paye)
	<input type="checkbox"/> demandeur <input type="checkbox"/> conjoint <input type="checkbox"/> autre(s) occupant(s)
Si non salarié	- justificatif des ressources des 12 derniers mois (dernière déclaration de ressources adressée à la CAFAT pour les travailleurs indépendants, justificatifs des retraites, CRS, pensions de réversion, pension militaire, accident du travail, invalidité, etc....)
	- pour les travailleurs indépendants, justificatif d'inscription au RIDET
	<input type="checkbox"/> demandeur <input type="checkbox"/> conjoint <input type="checkbox"/> autre(s) occupant(s)
	Une attestation de patrimoine des valeurs mobilières et immobilières en Nouvelle-Calédonie et hors de Nouvelle-Calédonie, du demandeur et de l'ensemble des membres du ménage 5

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET IMMOBILIER
A remplir par le **DEMANDEUR**

Nom du ou des demandeurs :			
	DÉPENSES		RECETTES
Si réalisation d'une construction Coût de la construction (hors assurance décennale)		Apport personnel	
Si réalisation d'une construction Coût du terrain			
Si achat d'un logement Coût inscrit au compromis de vente		Prêt à taux zéro	
Coût assurance décennale (obligatoire)		Prêt immobilier	
Taxes liées à la réalisation (TCA, ...)		Aide provinciale	
Frais d'acquisition (mutation notaire)		Le montant de votre aide financière de la province doit être calculé à partir du site internet de la province. Son montant varie de 2 000 000 F à 4 000 000 F CFP.	
Frais liés au prêt immobilier			
Frais d'hypothèques ou cautionnement (obligatoire)			
Frais de raccordement aux réseaux			
Frais de géomètre (topographique)			
Frais d'étude de sol (géotechniques)			
Frais de terrassement, démolition, stationnement			
Honoraires des professionnels (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle)			
Divers et imprévus			Autre financement (aides publiques ou mutualistes sollicitées par le demandeur)
Coût total du projet		TOTAL	

Signature du ou des demandeurs :